



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°1/ 2019 - 2020

Réunion du 12 SEPTEMBRE 2019

Coordinateur de la Commission : Mr Joël MULLER

Présents : MM. Guy ANDRE ; Gérard BAUMANN ; Jacques BOULOGNE ; Jean-Luc EVRARD ; Claude FLAGET ; Michel GOTTE ; Marc HAENEL ; Gérard JANTET ; André PETTE ; Pierre REY ; Dominique SCHOTT

Excusés : MM. Maurice GAY, Michel GENDRON, Walter DE NARDIN

Absent : Mr Michel COPINNE

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - Maxime RINIE- Frédéric VARAIS

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **SAPOGNE ET FEUCHERES - STADE MUNICIPAL - NNI 08 400 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A11 en date du 22/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plan cadastral

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 12/09/2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **MONTHOIS - STADE MUNICIPAL - NNI 08 303 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/05/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ LE CHESNE - STADE LOUIS PAGE 1 - NNI 08 116 01 01

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 30/07/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Demande de classement signée
- Attestation d'entretien du 01/08/2019.
- L'attestation de conformité de DEKRA en date du 18/07/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 158 lux ; uniformité : 0,77 ; Rapport Emin / Maxi 0,55.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 03/07/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ARCIS SUR AUBE - STADE MARIUS JACQUARD 1 - NNI 10 006 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14/11/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 10/04/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Membre CRTIS en date du 24/04/2019
- ✓ Plan de l'installation

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14/11/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LA CHAPELLE ST LUC - STADE P VIGEANNEL ET R HERLUISON - NNI 10 081 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 31/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 4 en date du 18/06/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée en date du 18/06/2019
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Membre CRTIS en date du 23/06/2019
- ✓ Plan du terrain

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 4 jusqu'au 18/06/2029 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **SOULIGNY – STADE LOUIS HUTIN – NNI 10 373 01 01**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 07/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 25/06/2019 et du rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, membre de la CRTIS.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Jacques BOULOGNE en date du 16/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 07/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BETHENY - STADE CLAUDIUS CAILLOT - NNI 51 055 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 22/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 08/02/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Maurice GAY
- ✓ Les plans des vestiaires et du terrain

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 22/04/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VERTUS – COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 2 – NNI 51 612 01 02**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 05/07/2028.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 26/06/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Maurice GAY en date du 16/11/2019

Elle ne peut accéder à la demande de changement de niveau de classement, les vestiaires affectés à cette installation sont les vestiaires 3 et 4 du bâtiment desservant le terrain en gazon synthétique, ils ont une dimension de 16 m² et un vestiaire des arbitres à 8,00 m².

La surface du vestiaire des joueurs n'est pas conforme à une installation de niveau 5.

Elle maintient le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 05/07/2028.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE CLAUDE LAMORT – NNI 51 649 03 01**

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 28/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 4 en date du 03/09/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr. Maurice GAY en date du 03/09/2019
- ✓ AOP en date du 13/02/2006
- ✓ Plans et photos

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 4 jusqu'au 12/09/2029 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **VITRY LE FRANCOIS – STADE FABIEN GHILONI 2 – NNI 51 649 01 02**

Cette installation est classée en niveau Foot A11 s jusqu'au 23/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réfection de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention de la mairie
- ✓ Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle émet un avis favorable pour la mise en conformité de l'installation et la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014 et transmet à la CFTIS puisque la demande est spécifiée en Niveau 5SYE (dossier de sa compétence).

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **VERTUS - COMPLEXE SPORTIF PAUL DAVESNES 1 – NNI 51 612 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E entraînement jusqu'au 12/11/2015.

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 26/06/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage moyen 109,5 lux ; uniformité : 0,411 ; Rapport Emin / Maxi 0,215.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 26/06/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ **FRONCLES – STADE DE L'ANGLOTTE - NNI 52 211 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/03/2024.

La Commission prend connaissance de la modification de l'installation par la mise en conformité du vestiaire arbitres.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/03/2024.

➤ **SARREY – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 52 461 55 01**

La commission prend connaissance du rapport de fin de travaux réalisé par Monsieur Claude FLAGET, Membre de la CRTIS en date du 21/08/2019.

La réalisation de cette installation est conforme aux cahiers des charges FAFA.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **GERBEVILLER – COMPLEXE SPORTIF DE GERBEVILLER - NNI 54 222 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 en date du 27/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 27/08/2019
- ✓ AOP en date du 27/08/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/09/2019, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BOUXIERES AUX DAMES - STADE CLAUDE GUILLEMIN N°2 - NNI 54 090 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/10/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 29/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/10/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BOUXIERES AUX DAMES - STADE DES ÉTANGS - NNI 54 090 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 29/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 29/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **CROISMARE - STADE COMMUAL - NNI 54 148 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 11/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 11/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/07/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **REHAINVILLER - STADE LE FONTENY - NNI 54 449 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 25/02/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 11/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 11/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 25/02/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **BLAMONT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 54 077 01 01**

Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 11/07/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 11/07/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ GERBEVILLER – STADE MUNICIPAL DE GERBEVILLER - NNI 54 222 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A8 SYE en date du 27/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 27/08/2019
- ✓ AOP en date du 27/08/2019

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A8 SYE jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ FROUARD – STADE INTERCOMMUNAL - NNI 54 215 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 06/03/2014.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 29/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée en date du 29/07/2019
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Dominique SCHOTT, Membre CRTIS en date du 29/07/2019
- ✓ Test in situ en date du 06/08/2018

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ COSNES ET ROMAIN – PLAINE DE JEUX 2 - NNI 54 138 02 02

Cette installation est classée en niveau Foot A11 s jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE en date du 11/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Cyril CHAUMONT, Membre CDTIS en date du 11/09/2019
- ✓ Test in situ en date du 16/08/2019
- ✓ PV CDS en date du 16/02/2017
- ✓ Plans des installations

Bien que le terrain dans sa nouvelle configuration réponde aux exigences du niveau 5SYE, l'installation ne pourra être classée à ce niveau tant que les vestiaires ne répondront pas aux mêmes exigences.

Elle propose le classement en Niveau 6 SYE jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ COSNES ET ROMAIN – PLAINE DE JEUX 2 - NNI 54 138 02 02

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 07/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable, la lettre d'intention, des plans fournis et les caractéristiques et le type de gazon synthétique qui sera mis en remplacement de l'actuel.

Elle émet un avis favorable pour la mise en conformité de l'installation et la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ VILLERUPT – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 - NNI 54 580 01 01

Cette installation est classée en Niveau travaux jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau travaux jusqu'en juillet 2020.

La Commission prend connaissance du plan présenté par la mairie de VILLERUPT pour l'agrandissement de l'aire de jeu. Il présente toutes les caractéristiques dimensionnelles et les éléments de sécurités nécessaires pour permettre, en complément des travaux concernant les vestiaires, un classement en niveau 4.

Elle donne un avis favorable à la prolongation du classement TRAVAUX et transmet les documents au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

➤ TOMBLAINE – STADE MARCEL PICOT – NNI 54 526 01 01

Cette installation est classée en Niveau E2 jusqu'au 13/09/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E2 en date du 25/07/2019.

Eclairage Moyen = 1362 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.56.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E2 jusqu'au 13/09/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ CUSTINES – STADE PRÉ À VAROIS 1 - NNI 54 150 02 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m / 12 projecteurs (3 par mât), l'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 175 Lux
- ✓ Fu à 0.82
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,68
- ✓ GR à 42,4
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 m

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **CUSTINES – STADE PRÉ À VAROIS 2 - NNI 54 150 02 02**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 15 m :
- ✓ (4 par mât sur les côtés),
- ✓ Emh à 119 Lux
- ✓ Fu à 0,78
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ (2 par mât au centre),
- ✓ Emh à 104 Lux
- ✓ Fu à 0.76
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,58
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau EFOOT A11.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ MANGIENNES - STADE MUNICIPAL - NNI 55 316 01 01

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 04/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 09/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Jean-Luc EVRARD, Membre CRTIS en date du 06/09/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 04/09/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ MANGIENNES - STADE MUNICIPAL - NNI 55 316 01 01

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 04/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un renforcement/amélioration d'un terrain en pelouse naturelle.

Documents fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Extrait du PV de la commune
- ✓ Fiche technique de RENOVA sols sportifs
- ✓ Plan du drainage

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de drainage de surface.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

➤ DAMVILLERS - STADE INTERCOMMUNAL - NNI 55 145 01 01 (FAFA N° 56 01 18 04 01)

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la mise en conformité des vestiaires.

Compte tenu des éléments transmis, la Commission propose le maintien du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12/05/2025.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ABRESCHVILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 57 003 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 04/06/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 04/06/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ARGANCY - STADE RAYMOND LALLIER - NNI 57 028 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 15/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 14/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ARGANCY - STADE RAYMOND LALLIER 2 - NNI 57 028 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 04/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 14/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 04/07/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DABO - STADE MUNICIPAL DE SCHAEFERHOF - NNI 57 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 14/06/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 23/08/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HOMMERT - STADE DU TIVOLI - NNI 57 334 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 03/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 06/06/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LANGATTE - STADE MUNICIPAL - NNI 57 382 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 15/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 12/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ST PRIVAT LA MONTAGNE - STADE MUNICIPAL - NNI 57 622 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 16/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 14/05/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 01/03/2028, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **TROIS FONTAINES - STADE MUNICIPAL - NNI 57 680 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 08/08/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 02/08/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **VIBERSVILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 57 711 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre CRTIS en date du 28/08/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changement de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ **FAMECK – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 206 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 25/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable, des plans fournis et les caractéristiques et le type de gazon synthétique qui sera mis en remplacement de l'actuel (dimension actuelle 100 x 65).

Elle émet un avis favorable pour la mise en conformité de l'installation et la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ **BITCHE – STADE SAINT SÉBASTIEN – NNI 57 089 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 14/01/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type Rain Bird 8005 à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird 8005)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, renouvellement de la pelouse, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ **CUVRY – STADE MUNICIPAL – NNI 57 162 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/05/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type Rain Bird 8005 à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird – série Eagle 900/950)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet, drainage de fond, renouvellement de la pelouse et l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ **DABO – STADE MUNICIPAL DE SCHAEFERHOF – NNI 57 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2017.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 60m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type Hunter G900 – Hunter I25 à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Attestation de la Mairie attestant qu'il est impossible de modifier la surface de jeu existante
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Hunter G900 – Hunter I25)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, renouvellement de la pelouse, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ BASSE HAM – GYMNASSE MARCEL HITZ - NNI 57 287 99 01

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 24/05/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 24/05/2019
- ✓ Rapport de visite en date du 11/04/2019
- ✓ AOP en date du 05/09/2018
- ✓ PV de la visite de la CDS en date du 24/05/2019
- ✓ Les plans de l'ensemble sportif

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ Reprise du dossier présenté à la réunion du 16 mai 2019

➤ METZ – GYMNASSE PIERRE SIMON - NNI 57 463 99 13

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 09/04/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 09/04/2019
- ✓ Rapport de visite en date du 04/04/2019
- ✓ Le PV de la visite de la CDS en date du 16/07/2015

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

5.2. Confirmations de niveau de classement

➤ DABO – SALLE DES SPORTS LÉON IX - NNI 57 163 99 01

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 18/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 en date du 14/06/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite en date du 04/06/2019 (il n'y a pas de tribune, le public n'y est pas admis)
- ✓ AOP en date du 21/03/2017
- ✓ PV de la visite de la CDS en date du 23/05/1997
- ✓ Plan de l'ensemble sportif

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 18/02/2030 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

5.3. Changements de niveau de classement

➤ Reprise du dossier présenté à la réunion du 16 mai 2019

➤ METZ – SALLE DU COSEC MAGNY – NNI 57 463 99 05 (GYMNASSE PAUL VERLAINE)

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 09/04/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 09/04/2019
- ✓ Rapport de visite en date du 04/04/2019
- ✓ L'AOP en date du 13/05/2019
- ✓ Le PV de la visite de la CDS en date du 22/01/2017

Elle propose le changement du classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

Elle est en attente de la transmission des plans de l'ensemble sportif.

➤ Reprise du dossier présenté à la réunion du 16 mai 2019

➤ METZ – SALLE DU COSEC DEVANT LES PONTS - NNI 57 463 99 07 (GYMNASSE JEAN ROSTAND)

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 13/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 en date du 09/04/2019.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 09/04/2019
- ✓ Rapport de visite en date du 04/04/2019
- ✓ L'AOP en date du 13/05/2019
- ✓ Le PV de la visite de la CDS en date du 24/01/2017

Elle propose le changement du classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

Elle est en attente de la transmission des plans de l'ensemble sportif.

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 04/06/2019
- PV du 03/09/2019

8. AFFAIRES DIVERSES

- **DIEUZE - STADE JEAN MERMOZ 1 - NNI 57 177 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 28/05/2018.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie, de la demande du permis de construire et de l'échéancier des travaux

Elle propose le classement de l'installation en Niveau travaux jusqu'au 30/06/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **Changement de nom :**

CORNY - STADE MUNICIPAL - NNI 57 153 01 01

Par suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 05/07/2019, l'installation devient le **STADE JEAN GUICHARD**.

9. FAFA

- **ROUHLING – STADE MUNICIPAL – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES - NNI 57 598 55 01 (FAFA N° 56 02 18 01 04)**

Cette installation n'a jamais été classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en Niveau A5 en date du 22/08/2019

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée en date du 22/08/2019
- ✓ Demande de classement éclairage en date du 19/08/2019
- ✓ Rapport de fin de travaux réalisé par Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 12/08/2019,
- ✓ Plan des mats d'éclairage
- ✓ Rapport d'essais LABOSPORT en date du 28/05/2014.
- ✓ Rapport de vérification initiale des installations électriques de DEKRA en date du 16/08/2019

Les valeurs d'éclairement sont les suivantes :

Eclairement moyen 163 lux ; uniformité : 0,81 ; Rapport Emini / Maxi 0,65.

La réalisation de cette installation est conforme aux cahiers des charges FAFA.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

- **BASSE HAM - STADE MUNICIPAL – NNI 57 287 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 04/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 24/05/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 11/04/2021 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 147 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 11/04/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LONGEVILLE LES METZ - STADE SAINT SYMPHORIEN – NNI 57 412 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E1 jusqu'au 20/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E1 en date du 12/08/2019.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E1 jusqu'au 20/06/2020 avec les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 1987,32 lux, Uniformité = 0.89, Rapport Emini/Maxi = 0.74.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E1 jusqu'au 20/06/2020, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3 Divers

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **CUVRY – STADE MUNICIPAL – NNI 57 162 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 12/06/2019.

4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m :

(8 par mât),

Emh à 161 Lux

Rapport mini / maxi à 0,69

Aire de jeu de 105 x 68 m

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **FAMECK - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 57 206 01 01**

L'éclairage est classé au niveau Efoot à 11 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E 5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m / 24 projecteurs LED (6 par mât), l'implantation des mâts est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 155 Lux
- ✓ Fu à 0.77
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,69
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau E5. La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

➤ **FAMECK - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 206 01 02**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau EFOOT à 11 (pour le Fafa : niveau de classement Éclairage : EFootA11 minimum si l'éclairage est existant – E5 minimum si c'est une création).

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m / 24 projecteurs LED (6 par mât), l'implantation des mâts est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 117 Lux

- ✓ Fu à 0.70
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,51
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 m

Les valeurs sont conformes à un classement de Niveau EFOOTà 11. La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau EFOOTà 11

INSTALLATIONS

2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux

➤ ARTOLSHEIM - STADE DES LACHENS 2 - NNI 67 011 01 02

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A11 en date du 28/06/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 12/09/2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BISCHWILLER - STADE DES PINS 1 - NNI 67 046 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ BISCHWILLER - STADE DES PINS 1 - NNI 67 046 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 23/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ GUMBRECHTSHOFFEN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 174 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 03/04/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 15/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ BETSCHDORF - STADE CHARLES GOETZMANN 1 - NNI 67 339 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 26/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 01/03/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 26/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ SALMBACH - STADE DE LA LAUTER 1 - NNI 67 432 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 26/04/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 25/06/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2031, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HOUSSEN - STADE DES ACACIAS 1 - NNI 68 146 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 22/03/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 24/06/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 22/03/2027, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MUNSTER - STADE DU LEYMEL 1 - NNI 68 226 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 27/04/2018.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT LOUIS – STADE DE LA FRONTIÈRE 1 – NNI 68 297 01 01**

Cette installation était classée en niveau travaux du 28/02/2019 jusqu'au 31/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 3.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Gérard BAUMANN, Membre CRTIS

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 3 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2.3. Changements de niveau de classement

➤ **MEMMELSHOFFEN – STADE MUNICIPAL – NNI 67 288 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 31/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 27/06/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31/12/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HOUSSEN – STADE DES ACACIAS 2 – NNI 68 146 01 02**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 03/10/2016.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 24/06/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 03/10/2026 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MONTREUX VIEUX – STADE MUNICIPAL – NNI 68 214 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 06/06/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AOP en date du 06/06/2019

Elle propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

3.1. Classements initiaux

3.2. Classements provisoires

3.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BISCHWILLER - STADE DES PINS 2 - NNI 67 046 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 5SYE jusqu'au 03/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5SYE en date du 23/05/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5SYE jusqu'au 03/08/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3.4. Changement de niveau de classement

4. RETRAITS DE CLASSEMENT

5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – Stade Albert SCHWEITZER 2 – NNI 67 218 01 02

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique, le choix du gazon n'est pas précisé dans les documents joints.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 3SYE.

Au vu des documents présentés, ce niveau est impossible à atteindre.

Après communication téléphonique avec la Ville d'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, le projet dans un 1^{er} temps consiste uniquement au changement de revêtement, donc en accord avec la Ville, le niveau souhaité est revu pour être en Niveau 5SYE, niveau actuel de l'installation. Le projet futur amènera à un classement souhaité de Niveau 3.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/05/2019
- ✓ Notice du descriptif des travaux de l'ensemble de l'installation
- ✓ Plans de masse
- ✓ Plan de l'aire de jeu avec la coupe transversale

Après étude des pièces fournies au dossier, elle émet un avis favorable pour le changement de revêtement et les dimensions de l'aire de jeu à 105 x 68 m.

Attention à la zone de dégagement, la distance indiquée est de 2,50 m ce qui est conforme mais il faut prévoir la mise en place d'éventuel but de foot réduit qui doivent impérativement respecter la zone de dégagement à 2,50 m.

Il est vivement conseillé de mettre la main courante à 2,70 m de l'aire de jeu.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet en ce qui concerne l'aire de jeu puisque la partie équipement n'est pas fournie dans le dossier sous réserve du respect du Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable depuis le 31 mai 2014.

5.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – Stade Albert SCHWEITZER 2 – NNI 67 218 01 02

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le projet indique 6 arroseurs de type (non précisé), implantés en périphérie de l'aire de jeu.

4 stations d'arroseur, 1 dans chaque angle asperge sur un ¼ de cercle et 2 stations, à l'axe médian aspergent sur ½ cercle.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 15/05/2019
- ✓ Notice du descriptif des travaux de l'ensemble de l'installation
- ✓ Plans

Il n'y a pas de descriptif des arroseurs

La CRTIS est en attente du descriptif des arroseurs et de la distance d'implantation par rapport à l'aire de jeu pour émettre un avis sur ce projet de l'arrosage intégré.

➤ RIXHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 278 01 02

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 08/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 63m).

Le projet indique 30 arroseurs de type FALCON 6504 répartis en 6 rampes de 5.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 18/06/2019
- ✓ Plans
- ✓ Descriptif des arroseurs

Il n'y a pas de lettre d'intention fournie.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

➤ **MUSSIG - STADE MUNICIPAL - NNI 67 310 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 68m).

Le plan indique 15 arroseurs de type TORO série T7 répartis en 5 rampes de 3.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 20/06/2019
- ✓ Lettre d'intention signée par la Ville et le Club
- ✓ Plans
- ✓ Descriptif des arroseurs de type TORO série T7.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

S'agissant d'une demande pour 4 installations, seul 3 sont reconnues dans FOOT 2000, il faut rédiger une demande par installation puisque celle-ci ne sont pas identique.

➤ **MUSSIG - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 310 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105 x 65m).

Le plan indique 15 arroseurs de type TORO série T7 répartis en 5 rampes de 3.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention signée par la Ville et le Club
- ✓ Plans
- ✓ Descriptif des arroseurs de type TORO série T7.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

S'agissant d'une demande pour 4 installations, seul 3 sont reconnues dans FOOT 2000, il faut rédiger une demande par installation puisque celle-ci ne sont pas identique.

➤ **MUSSIG - STADE MUNICIPAL / A8 - NNI 67 310 01 03**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (55 x 40m).

Le plan indique 15 arroseurs de type TORO série T7 répartis en 2 rampes de 3.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention signée par la Ville et le Club
- ✓ Plans
- ✓ Descriptif des arroseurs de type TORO série T7.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

S'agissant d'une demande pour 4 installations, seul 3 sont reconnues dans FOOT 2000, il faut rédiger une demande par installation puisque celle-ci ne sont pas identique.

➤ **WIDENSOLEN – STADE MUNICIPAL – NNI 68 367 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la réfection du drainage ainsi que la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (105m x 68m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs de type Rain Bird 8005 à l'intérieur de l'aire de jeu.

Pièces fournis :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan de drainage et des arroseurs
- ✓ Notice explicative des travaux
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés (Rain Bird – série Eagle 900/950)

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet, drainage de fond, renouvellement de la pelouse et l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6.1. Classements initiaux

6.2. Confirmations de niveau de classement

6.3. Changements de niveau de classement

7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- PV du 30/07/2019

9. AFFAIRES DIVERSES

10. FAFA

ECLAIRAGES

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

11.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BRUNSTATT-DIDENHEIM – STADE OMNISPORTS DU MOULIN 2 – NNI 68 056 01 02**

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement éclairage en Niveau E5 en date du 03/04/2019.

Les pièces suivantes sont fournies au dossier :

- Demande de classement signée
- Attestation d'entretien du 05/04/2019.
- L'attestation de conformité de SOCOTEC en date du 04/07/2019

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement moyen 192 lux ; uniformité : 0,71 ; Rapport Emin / Maxi 0,51.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/07/2021, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11.2. Confirmation de classement

➤ ALTORF – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 008 01 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 18/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 20/05/2019.

Eclairage Moyen = 238 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 18/02/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ BISCHWILLER – STADE DES PINS 1 – NNI 67 046 01 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 15/12/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 23/05/2019.

Eclairage Moyen = 230 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 10/05/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ BISCHWILLER – STADE DES PINS 2 – NNI 67 046 01 02

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 28/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 23/05/2019.

Eclairage Moyen = 253,4 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 10/05/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ DAHLENHEIM – STADE VINCENT SATTLER 1 – NNI 67 081 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 23/05/2019.

Eclairage Moyen = 216 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.49.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/05/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ GUMBRECHTSHOFFEN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 174 01 01

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/12/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 24/04/2019.

Eclairage Moyen = 251 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.67.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 15/05/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ KESKASTEL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 234 01 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 03/06/2019.

Eclairage Moyen = 169 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.63.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 15/05/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ MEMMELSHOFFEN – STADE MUNICIPAL – NNI 67 288 01 01

Cette installation était classée en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 27/06/2019.

Eclairage Moyen = 145 lux, Uniformité = 0.60, Rapport Emini/Maxi = 0.30.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 25/05/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ STRASBOURG – STADE ÉMILE STAHL 2 – NNI 67 482 02 02

Cette installation était classée en Niveau EFoot A11 jusqu'au 27/09/2019.

La commission prend connaissance du changement de classement en Niveau E5 en date du 28/05/2019.

Eclairage Moyen = 169 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.55.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/09/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 1 – NNI 67 482 04 01

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/05/2019.

Eclairage Moyen = 252 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.48.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 2 – NNI 67 482 04 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/05/2019.

Eclairage Moyen = 213 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.49.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 16/06/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **STRASBOURG – STADE DU BRUCKHOF 1 – NNI 67 482 20 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 23/07/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/05/2019.

Eclairage Moyen = 267 lux, Uniformité = 0.74, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/05/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **KEMBS – STADE RHÉNAN 1 – NNI 68 163 02 01**

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 16/05/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 26/08/2019.

Eclairage Moyen = 243 lux, Uniformité = 0.76, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E4 jusqu'au 13/08/2020 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **PFASTATT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 68 256 01 01**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 19/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 31/07/2019.

Eclairage Moyen = 187 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/07/2021 et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

12.1. Classements fédéraux initiaux

12.2. Confirmation de classement

12.3. Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **ILLKIRCH GRAFFENSTADEN – Stade Albert SCHWEITZER 2 – NNI 67 218 01 02**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 03/06/2020

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;

Le niveau demandé correspond à un Niveau E 4.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m / 20 projecteurs LED (5 par mât), l'implantation des mâts est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 268 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,62
- ✓ GR à 42,50
- ✓ Axe optique, inclinaison maximale à 70,5°
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 m

La Commission propose un avis préalable favorable et transmet le dossier à la CFTIS, le niveau de classement demandé étant du domaine de compétence de ce GT.

➤ **BARTENHEIM – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 68 021 01 02**

Cette installation est classée en Niveau EFoot à 11 jusqu'au 12/02/2021

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis ;
Le niveau demandé correspond à un Niveau E 5.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m / 12 projecteurs LED (3 par mât), l'implantation des mâts est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF
- ✓ Emh à 192 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,66
- ✓ GR à 42,80
- ✓ Axe optique, inclinaison maximale à 68°
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 m

La Commission émet un avis préalable favorable pour un classement en Niveau E5 sous réserve du respect du Règlement de l'éclairage des Terrains et installations sportives applicable depuis le 31.05.2014.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BLEURVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 88 061 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 11/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 04/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 04/04/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 11/05/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **BULGNEVILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 88 079 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 02/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 02/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 28/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MARTIGNY LES BAINS - STADE JEAN BERGER - NNI 88 289 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 02/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur Walter DE NARDIN, Membre CRTIS en date du 02/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 30/06/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAULXURES LES BULGNEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 88 446 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 02/07/2019.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN Walter, Membre CRTIS en date du 02/07/2019

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12/09/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Coordinateur de la Commission
Joël MULLER